

**CONSEIL SCOLAIRE  
DE DISTRICT DES ÉCOLES  
CATHOLIQUES DU SUD-OUEST**

**ÉTATS FINANCIERS**

**AU 31 AOÛT 2004**

**CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DES ÉCOLES  
CATHOLIQUES DU SUD-OUEST**  
TABLE DES MATIÈRES  
AU 31 AOÛT 2004

---

	<u>Page</u>
Table des matières	1
Rapport de la direction	2
Rapport des vérificateurs	3
États financiers consolidés	
État de la situation financière	4
État des activités financières	5
État de l'évolution de la situation financière	6
Tableau du fonds de fonctionnement	7
Tableau du fonds de capital et d'emprunt	8
Notes complémentaires	9 - 20

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest sont la responsabilité du Conseil et ont été dressés conformément à la législation et aux principes comptables généralement reconnus pour les administrations locales établis par le Comité de comptabilité du secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, à l'exception des fonds générés par les écoles qui ne sont pas inclus dans ces états financiers. L'inclusion des fonds générés par les écoles n'est pas exigée par le ministère de l'Éducation avant l'exercice 2004-2005 et la direction n'a pas déterminé ces soldes et les activités pour l'exercice en cours. Ces états sont préparés selon les conventions comptables énumérées dans la note complémentaire 1. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

Le Conseil de la direction tient un système de contrôles internes conçu pour offrir une assurance raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, les opérations sont autorisées et comptabilisées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction.

Le Conseil a rencontré la direction et les vérificateurs externes afin d'étudier les états financiers et de discuter les questions importantes de présentation des données financières ou de contrôles internes avant leur approbation.

Les états financiers ont été vérifiés par Hyatt Lassaline LLP, vérificateurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport des vérificateurs qui accompagne les états financiers décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion relatif aux états financiers du Conseil.

---

Janine Griffore  
Directrice de l'éducation

---

Georges Groulx  
Surintendance des affaires

le 17 décembre 2004

## **RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

---

### **Aux conseillères et aux conseillers scolaires du Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest**

Nous avons vérifié l'état consolidé de la situation financière du Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest au 31 août 2004 et les états consolidés des activités financières et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, les fonds générés par les écoles doivent être inclus dans les états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 1, le ministère de l'Éducation n'exige pas que les fonds générés par les écoles soient inclus dans les états financiers consolidés avant l'exercice 2004-2005 et la direction nous a informé qu'elle n'avait pas déterminé les soldes des fonds générés par les écoles et les activités de collecte de fonds pour l'exercice en cours. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des renseignements suffisants pour exprimer une opinion en ce qui a trait au montant éventuel des soldes des fonds générés par les écoles et aux activités de collecte de fonds.

À notre avis, à l'exception des soldes des fonds générés par les écoles et des activités scolaires qui n'ont pas été inclus dans les états financiers comme il est indiqué dans le paragraphe précédent, et à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions pu obtenir suffisamment de renseignements à ce sujet, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest au 31 août 2004 ainsi que des résultats de ses activités et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Comptables agréés

Windsor, Ontario  
le 17 décembre 2004

**CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU SUD-OUEST**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 AOÛT 2004**

	2004 \$	(redressé note 2) 2003 \$
<b>AVOIRS FINANCIERS</b>		
Encaisse	3 712 780	3 444 078
Comptes débiteurs	2 804 851	2 576 849
Autres	1 461 627	1 401 244
<b>TOTAL DES AVOIRS FINANCIERS</b>	<b>7 979 258</b>	<b>7 422 171</b>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs et charges à payer	3 782 243	3 974 681
Revenus reportés – réserves (note 4)	4 154 091	4 416 650
Revenus reportés – autres	2 533 199	2 938 247
Avantages sociaux (note 5)	6 392 756	6 244 758
Dette nette à long terme (note 6)	21 561 817	16 370 164
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>38 424 106</b>	<b>33 944 500</b>
<b>AVOIRS FINANCIERS NETS (PASSIF NET)</b>	<b>(30 444 848)</b>	<b>(26 522 329)</b>
<b>AVOIRS NON FINANCIERS</b>		
Frais payés d'avance	58 905	36 540
<b>AVOIR NET (PASSIF)</b>	<b>(30 385 943)</b>	<b>(26 485 789)</b>
<b>SITUATION FINANCIÈRE DU CONSEIL</b>		
Fonds de fonctionnement		(502 818)
Fonds de capital et d'emprunt	(1 935 726)	(2 836 552)
<b>SOLDE DES FONDS</b>	<b>(1 935 726)</b>	<b>(3 339 370)</b>
<b>MONTANTS À RECOUVRER AU COURS DES ANNÉES À VENIR (note 7)</b>	<b>(28 450 217)</b>	<b>(23 146 419)</b>
<b>SITUATION FINANCIÈRE DU CONSEIL</b>	<b>(30 385 943)</b>	<b>(26 485 789)</b>

Au nom du Conseil:

\_\_\_\_\_  
Président du Conseil

\_\_\_\_\_  
Directrice de l'éducation

**CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU SUD-OUEST**  
**ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**  
**L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2004**

	<b>2004</b>		<b>(redressé note 2)</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réel</b>	<b>2003</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>REVENUS</b>			
Impôt local	11 412 618	12 320 870	11 480 605
Subventions provinciales – financement de l'éducation	47 428 829	48 408 074	43 161 973
Subventions provinciales – autres		2 992 235	3 017 647
Autres droits de scolarité et revenus		10 572	9 856
Revenus de placement		237 837	149 150
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>58 841 447</b>	<b>63 969 588</b>	<b>57 819 231</b>
<b>DÉPENSES (note 8)</b>			
Enseignement	41 970 135	43 774 384	42 360 878
Administration	2 928 444	3 196 908	3 225 812
Transport	4 469 352	4 928 503	4 678 387
Fonctionnement et entretien des écoles	5 975 044	6 042 504	6 665 192
Installations destinées aux élèves	2 147 694	7 863 409	6 574 623
Autres dépenses	1 350 778	2 086 399	1 642 666
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>58 841 447</b>	<b>67 892 107</b>	<b>65 147 558</b>
<b>REVENU NET (DÉPENSES NETTES)</b>		<b>(3 922 519)</b>	<b>(7 328 327)</b>
<b>AUGMENTATION DE L'AVOIR NON FINANCIER</b>		<b>22 365</b>	
<b>VARIATION DE L'AVOIR (DU PASSIF) NET</b>		<b>(3 900 154)</b>	<b>(7 328 327)</b>
<b>FINANCEMENT</b>			
Émission de financement à long terme		7 304 487	24 657 183
Remboursement de la dette et contribution au fonds d'amortissement		(2 112 834)	(1 049 849)
Augmentation (diminution) du passif non financé		112 145	876 778
<b>VARIATION DES MONTANTS À RECOUVRER</b>		<b>5 303 798</b>	<b>24 484 112</b>
<b>VARIATION DES SOLDES DES FONDS DE L'EXERCICE</b>		<b>1 403 644</b>	<b>17 155 785</b>
<b>SOLDE DES FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>(3 339 370)</b>	<b>(3 339 370)</b>	<b>(20 495 155)</b>
<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>(3 339 370)</b>	<b>(1 935 726)</b>	<b>(3 339 370)</b>

**CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU SUD-OUEST  
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 AOÛT 2004**

	<b>2004</b>	<b>(redressé-note 2)</b>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Revenus nets (dépenses nettes)	(3 922 519)	(7 328 327)
<b>Sources et (utilisations):</b>		
Diminution (augmentation) des débiteurs	(228 002)	106 655
Diminution (augmentation) des autres actifs financiers	(60 383)	387 064
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	(192 438)	709 481
Augmentation (diminution) des autres éléments de passif		467 868
Augmentation (diminution) des revenus reportés – réserves	(262 559)	(281 691)
Augmentation (diminution) des revenus reportés – autres	(405 048)	(894 533)
Augmentation (diminution) des avantages sociaux à payer	147 998	345 281
<hr/>		
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(4 922 951)	(6 488 202)
<hr/>		
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Émission de financement à long terme	7 304 487	24 657 183
Remboursement de la dette et contribution au fonds d'amortissement	(2 112 834)	(1 049 849)
<hr/>		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	5 191 653	23 607 334
<hr/>		
<b>AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS À COURT TERME</b>	268 702	17 119 132
<hr/>		
<b>ENCAISSE ET PLACEMENT À COURT TERME AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	3 444 078	(13 675 054)
<hr/>		
<b>ENCAISSE ET PLACEMENT À COURT TERME À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	3 712 780	3 444 078
<hr/>		

**CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU SUD-OUEST  
TABLEAU DU FONDS DE FONCTIONNEMENT  
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2004**

	<b>2004</b>		<b>(redressé note 2)</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réel</b>	<b>2003</b>
	\$	\$	\$
<b>REVENUS</b>			
Impôt local	11 412 618	12 320 870	11 480 605
Subventions provinciales – financement de l'éducation	47 428 829	48 808 074	43 161 973
Subventions provinciales – autres		2 992 235	3 017 647
Autres droits de scolarité et revenus		10 572	9 856
Revenus de placement		237 837	149 150
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>58 841 447</b>	<b>63 969 588</b>	<b>57 819 231</b>
<b>DÉPENSES</b>			
Enseignement	41 505 463	42 777 178	41 034 398
Administration	2 862 497	3 174 912	3 225 812
Transport	4 469 352	4 928 503	4 678 387
Fonctionnement et entretien des écoles	5 955 044	6 018 663	5 739 635
Installations destinées aux élèves	1 109 522	1 105 354	102 011
Autres dépenses	1 350 778	1 822 957	1 642 666
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>57 252 656</b>	<b>59 827 567</b>	<b>56 422 909</b>
<b>REVENU NET (DÉPENSES NETTES)</b>	<b>1 588 791</b>	<b>4 142 021</b>	<b>1 396 322</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'AVOIR NON FINANCIER</b>		<b>22 365</b>	
<b>FINANCEMENT</b>			
Remboursement de la dette à long terme		(2 112 834)	(1 049 849)
Augmentation(diminution) du passif non financé		112 145	876 778
<b>VARIATIONS DES MONTANTS À RECOUVRER</b>		<b>(2 000 689)</b>	<b>(173 071)</b>
<b>VIREMENTS NETS AUX AUTRES FONDS</b>			
Virement au fonds de capital et d'emprunt	(1 558 791)	(1 660 879)	(1 726 069)
<b>VARIATIONS DU SOLDE DU FONDS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>502 818</b>	<b>(502 818)</b>
<b>SOLDE DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>(502 818)</b>	<b>(502 818)</b>	
<b>SOLDE DU FONDS DE FONCTIONNEMENT À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>(502 818)</b>		<b>(502 818)</b>

**CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU SUD-OUEST  
TABLEAU DU FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT  
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2004**

	<b>2004</b>		<b>(redressé note 2)</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réel</b>	<b>2003</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS</b>			
Enseignement	464 672	997 206	1 326 480
Administration	65 947	21 996	
Fonctionnement en entretien des écoles	20 000	23 841	925 557
Installations destinées aux élèves	1 038 172	6 758 055	6 472 612
Autres dépenses		263 442	
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 588 791</b>	<b>8 064 540</b>	<b>8 724 649</b>
<b>REVENU NET (DÉPENSES NETTES)</b>	<b>(1 588 791)</b>	<b>(8 064 540)</b>	<b>(8 724 649)</b>
<b>FINANCEMENT</b>			
Émission de financement à long terme		7 304 487	24 657 183
<b>VIREMENT NETS DES AUTRES FONDS</b>			
Virements du fonds de fonctionnement	1 588 791	1 660 879	1 726 069
<b>VARIATION SOLDE DU FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT</b>		<b>900 826</b>	<b>17 658 603</b>
<b>SOLDE DU FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>(2 836 552)</b>	<b>(2 836 552)</b>	<b>(20 495 155)</b>
<b>SOLDE DU FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>(2 836 552)</b>	<b>(1 935 726)</b>	<b>(2 836 552)</b>

**CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU SUD-OUEST  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 AOÛT 2004**

**1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière d'administration locale établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés, à l'exception des fonds générés par les écoles qui ne sont pas inclus dans ces états financiers. La présentation des fonds générés par les écoles n'est pas exigée par le ministère de l'Éducation avant l'exercice 2004-2005 et la direction n'a pas déterminé ces soldes et les activités pour l'exercice en cours.

**a) Périmètre comptable**

Les états financiers consolidés reflètent l'actif, le passif, les revenus, les dépenses et les soldes des fonds du périmètre comptable. Le périmètre comptable est constitué de toutes les organisations redevables de l'administration de leurs affaires et de leurs ressources financières envers le Conseil et qui sont contrôlées par le Conseil.

Les seuls fonds contrôlés par le Conseil sont les fonds provenant des écoles, mais ceux-ci ne sont pas exigés par le ministère de l'Éducation avant l'exercice 2004-2005 tel qu'indiqué précédemment. Le Conseil ne contrôle aucune autre entité.

**b) Méthode de comptabilisation**

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice sauf pour la portion des impôts municipaux supplémentaires et radiés aux fins de l'impôt revenant à l'éducation qui n'a pas été comptabilisée pour l'exercice 2004.

Selon la comptabilité d'exercice, les revenus sont constatés à mesure qu'ils sont gagnés et qu'ils peuvent être mesurés, et les dépenses sont constatées à mesure qu'elles sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées par suite de la réception des biens ou des services et de l'établissement d'une obligation légale de paiement.

**c) Fonds en fiducie**

Les fonds en fiducie et leurs activités connexes administrées par le Conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés, car ils ne sont pas contrôlés par le Conseil.

**d) Immobilisations**

Le coût historique et l'amortissement cumulé des immobilisations ne sont pas comptabilisés. Les immobilisations sont comptabilisées à titre de dépenses dans l'état consolidé des activités financières de l'exercice où elles sont acquises.

**CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU SUD-OUEST**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 AOÛT 2004**

**1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**e) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs**

Le coût des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages sociaux est établi par calcul actuariel selon les hypothèses les plus probables de la direction concernant la progression des salaires, l'accumulation des jours de maladie à la retraite, les tendances en matière de coûts d'assurance et de soins de santé, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte.

Dans les cas de prestations de régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages sociaux dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fourni par les employés, comme des gratifications de retraite et des prestations d'assurance vie et d'assurance de soins de santé pour retraités, le coût est déterminé par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Les coûts des prestations sont constatés sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active d'un groupe d'employés. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles liés au service antérieur des employés sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, comme les obligations applicables aux indemnités des accidentés du travail, le coût est constaté immédiatement au cours de l'exercice de survenance des événements. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles ayant trait à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de l'exercice de survenance des événements.

Les coûts des régimes interemployeurs offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, sont les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de l'exercice.

**f) Revenus reportés**

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

**g) Réserves et fonds de réserve**

Certains montants qui se situent dans les limites définies dans la Loi sur l'éducation et ses règlements, tels qu'ils sont approuvés par les conseillères et conseillers scolaires, sont mis de côté dans des réserves et des fonds de réserve à des fins éventuelles d'administration générale et de capital. Les virements de réserves et du fonds de réserve constituent un ajustement aux fonds respectifs une fois l'approbation obtenue.

**CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU SUD-OUEST  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 AOÛT 2004**

**1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**h) Transfer de paiement**

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements donnant lieu au transfert, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être faites. Tout changement à ces sources de financement, le cas échéant, sera inscrit à l'exercice au cours duquel il aura été déterminé.

**i) Revenus de placement**

Les revenus de placement réalisés sur les fonds de fonctionnement, de capital et d'emprunt, de réserve excédentaire sont comptabilisés comme revenus de l'exercice.

**j) Montants budgétisés**

Les montants budgétisés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget approuvé par les administrateurs. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Compte tenu des écarts entre le modèle de financement et les principes comptables généralement reconnus pour les administrations locales établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, les montants budgétisés présentés ont été redressés de manière à être conformes à cette méthode de comptabilité telle qu'elle est utilisée pour dresser les états financiers. Les montants budgétisés ne sont pas vérifiés.

**k) Utilisation d'estimations**

Afin de préparer les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuel, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU SUD-OUEST**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 AOÛT 2004**

**2. ADOPTION DES RECOMMANDATIONS SUR LA COMPTABILITÉ DU SECTEUR PUBLIC**

À partir de 2004, le conseil a adopté des principes comptables généralement reconnus appliquant les normes comptables en matière d'administration locale émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés, sauf que les fonds générés par les écoles ne sont pas inclus, comme il est indiqué à la note 1a) de ces états financiers. Les chiffres correspondants de la période précédente inclus dans ces états financiers ont été retraités pour qu'ils soient conformes aux normes comptables adoptées pour l'exercice en cours.

Éléments clés des changements aux soldes comptabilisés comprennent:

- l'établissement d'un passif dans les comptes du Conseil pour les obligations ayant trait aux avantages sociaux futurs estimatifs associés aux prestations de retraite ainsi qu'aux indemnités d'accidents du travail et à la paie de vacances gagnée, mais non prise. L'état consolidé des activités financières redressé inclut le coût de prestation de ces avantages au cours de la période de gains;
- la comptabilisation des montants reçus qui font l'objet de restrictions issues de la législation, de la réglementation ou d'entente conclues avec des parties externes comme revenus reportés. Auparavant, ces montants étaient comptabilisés comme revenus lorsqu'ils étaient reçus et s'accumulaient dans les fonds de réserve. Les montants comptabilisés dans l'état consolidé des activités financières redressé comprennent seulement les revenus réalisés par rapport aux dépenses encourues au cours de l'exercice.

Afin de faciliter la comparabilité, un redressement rétroactif de chiffres comparatifs correspondants pour l'exercice 2003 a été effectué. Un sommaire de l'impact des principaux aspects du redressement et de l'impact des montants comptabilisés figure ci-après.

Impact sur:			
	Les dépenses nettes de l'exercice 2004	Les dépenses nettes de l'exercice 2003	les soldes du fonds en date du 1er sept. 2003
Comptabilisation des obligations liées aux avantages sociaux futurs	Diminution des dépenses de 466 \$	Augmentation des dépenses de 345 281 \$	Aucun impact
Comptabilisation des obligations liées à la paie de vacances	Diminution des dépenses de 28 417 \$	Augmentation des dépenses de 235 699 \$	Aucun impact
Comptabilisation des obligations liées à l'intérêt sur la dette à long terme	Augmentation des dépenses de 141 028 \$	Augmentation des dépenses de 295 798 \$	Aucun impact

**CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU SUD-OUEST**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 AOÛT 2004**

**3. MARGE DE CRÉDIT**

Le Conseil s'est vu consentir une marge de crédit au montant de 5 000 000 \$. En date du 31 août 2004 aucun montant n'a été avancé en rapport à cette marge de crédit.

**4. REVENUS REPORTÉS - RÉSERVES**

L'utilisation de certains fonds de réserve est limitée par la réglementation du gouvernement provincial. Les principes de comptabilité du secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés exigent que ces fonds de réserve soient comptabilisés comme revenus reportés.

Les revenus reportés affectés à des fins particulières par la législation, la réglementation ou une entente en date du 31 août 2004 sont constitués de :

	<b>Dépenses liées à la salle de classe \$</b>	<b>Produits des aliénations \$</b>	<b>Installations destinées aux élèves \$</b>	<b>2004 \$</b>	<b>2003 \$</b>
<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	708 636	452 403	3 255 611	4 416 650	4 134 959
Rentrées de fonds grevées d'affectations d'origine externe		392 482		392 482	448 707
Utilisation des fonds	(464 543)		(190 498)	(655 041)	(167 016)
<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	244 093	844 885	3 065 113	4 154 091	4 416 650

**CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU SUD-OUEST**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 AOÛT 2004**

**5. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

Le Conseil offre certains avantages, y compris des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux à certains groupes d'employés.

Le passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs est comme suit :

	<b>2004</b>		<b>2003</b>	
	<b>Prestations de retraite</b>	<b>Autres avantages sociaux futurs</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$	\$
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	6 133 744	247 478	6 381 222	6 232 059
Gains actuariels (pertes actuarielles) non amortis	(27 415)	38 949	11 534	12 699
<b>Passif au titre des avantages sociaux futurs</b>	<b>6 106 329</b>	<b>286 427</b>	<b>6 392 756</b>	<b>6 244 758</b>

La charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs se détaille comme suit :

	<b>2004</b>		<b>2003</b>	
	\$		\$	
	<b>Prestations de retraite</b>	<b>Autres avantages sociaux futurs</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	274 513	115 923	390 436	353 165
Intérêt sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs	380 623		380 623	377 586
<b>Charge <sup>1</sup> au titre des avantages sociaux futurs</b>	<b>655 136</b>	<b>115 923</b>	<b>771 059</b>	<b>730 751</b>

<sup>1</sup> À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime interemployeurs, décrit ci-après.

**CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU SUD-OUEST**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 AOÛT 2004**

**5. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**Prestations de retraite**

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les membres du personnel non enseignant du Conseil peuvent adhérer au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite regroupant plusieurs employeurs. Le régime procure des prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003, les employés admissibles ont cotisé à des taux réduits jusqu'à 2,60 % des gains. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, les taux de cotisation des employés sont revenus à des taux pouvant atteindre 8,8 % des gains.

Les cotisations du Conseil équivalent aux cotisations des employés. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2004, le Conseil a cotisé 303 124 \$ (2003 : 98 077 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime interemployeurs, les charges de prestation de retraite du Conseil sont limitées aux cotisations. Aucun passif découlant de ce régime de retraite n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le montant des gratifications versées aux employés admissibles à la retraite se base sur leur salaire, sur les jours de maladie accumulés et sur le nombre d'années de service à la retraite. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil.

**CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU SUD-OUEST  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 AOÛT 2004**

**5. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**Autres avantages sociaux futurs**

(i) Assurance vie à la retraite et d'assurance de soins de santé

Le Conseil continue d'offrir à certains groupes d'employés des avantages au titre de l'assurance vie, de l'assurance dentaire et d'assurance de soins de santé après leur retraite jusqu'à ce que les membres atteignent l'âge de 65 ans. Le Conseil procure ces avantages grâce à un régime de prestations déterminées non financé. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil.

(ii) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne subventionne pas ces obligations préalablement aux paiements fait en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil.

Le Conseil possède une réserve pour la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents au travail (CSPAAT) au montant de 12 294 \$ au 31 août 2004 (2003 : 24 588 \$).

**CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU SUD-OUEST  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 AOÛT 2004**

**5. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)  
Hypothèses actuarielles**

En raison de la complexité de l'évaluation des régimes, les évaluations actuarielles sont effectuées de façon périodique. Les passifs présentés dans les présents états financiers consolidés sont établis d'après une évaluation préparée au 31 août 2003 et mise à jour au 31 août 2004 pour les modifications apportées aux régimes et les données estimatives de l'exercice en cours. Les hypothèses actuarielles importantes retenues par le Conseil sont les suivantes :

	<b>2004</b>
Taux d'actualisation	6,25 % par an au 31 août 2003, 6,25 % par an au 31 août 2004
Hausse de traitement et de salaire	2 % par an pendant 5 ans, 4 % par an par la suite

**6. DETTE À LONG TERME NETTE**

La dette à long terme nette comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Emprunt à terme au taux d'intérêt fixe de 5.53% pour un terme de 10 ans terminant le 1 <sup>ier</sup> juin 2013. L'emprunt à terme est remboursable par des versements trimestriels de 325 000 \$ comprenant principal et intérêt.	16 310 574	10 449 990
Obligations découlant des contrats de location-acquisition émis à divers taux d'intérêt.	1 722 746	2 038 578
Débetures à versements échelonnés et comportant un fonds d'amortissement émise à divers taux d'intérêt <sup>1</sup>	3 528 497	3 881 596
	<b>21 561 817</b>	<b>16 370 164</b>

**CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU SUD-OUEST**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 AOÛT 2004**

**6. DETTE À LONG TERME NETTE (suite)**

<sup>1</sup>En vertu d'ententes conclues lors de sa création, le Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest a assumé sa portion relative des obligations qui lui ont été cédées par les conseils d'origine. Même si les conseils d'origine acceptent la responsabilité de rendre les paiements d'intérêts et les paiements de capital, ils sont inclus comme dépenses et revenus dans le fonds d'administration générale.

Les remboursements des prêts à terme ainsi que de la dette obligataire émise par les conseils d'origine incluant les intérêts se feront comme suit au cours des cinq exercices financiers suivants et au-delà de cette période.

Les versements sur la dette à long terme se feront comme suit au cours des cinq prochains exercices et au-delà de cette période :

	<b>Capital et cotisations au fonds d'amortissement</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$
2004-2005	1 326 660	1 313 999	2 640 659
2005-2006	1 232 381	1 219 596	2 451 977
2006-2007	1 289 680	1 331 068	2 620 748
2007-2008	1 329 953	1 307 011	2 636 964
2008-2009	967 685	947 115	1 914 800
Après cette période	15 415 458	5 648 789	21 064 247
<b>Dettes à long terme</b>	<b>21 561 817</b>	<b>11 767 578</b>	<b>33 329 395</b>

**CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU SUD-OUEST**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 AOÛT 2004**

**7. MONTANTS À RECOUVRER AU COURS DES ANNÉES À VENIR**

Les montants à recouvrer au cours des années à venir qui sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière sont constitués de :

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Montants à financer au cours des années à venir</b>		
Intérêts courus	436 826	295 798
Jours de vacances accumulés	207 282	235 699
Passif net au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs :		
Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	6 244 292	6 244 758
	<hr/>	<hr/>
	6 888 400	6 776 255
<b>Capital à recouvrer au cours des années à venir</b>		
Dette nette à long terme (note 6)	21 561 817	16 370 164
	<hr/>	<hr/>
	28 450 217	23 146 419
	<hr/>	<hr/>

**8. DÉPENSES PAR OBJET**

Par objet, les dépenses courantes et les dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état consolidé des activités financières sont comme suit :

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Dépenses courantes :</b>		
Traitements et salaires	38 985 098	36 762 995
Avantages sociaux	5 705 715	4 799 225
Perfectionnement du personnel	231 304	254 716
Fournitures et services	5 787 959	6 081 369
Intérêt	1 279 680	1 726 069
D'épenses de location	1 221	28 996
Frais et louages de services	6 331 179	5 855 023
Autres	1 505 411	914 516
	<hr/>	<hr/>
	59 827 567	56 422 909
<b>Immobilisations</b>	<hr/>	<hr/>
	8 064 540	8 724 649
	<hr/>	<hr/>
	67 892 107	65 147 558
	<hr/>	<hr/>

**CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU SUD-OUEST**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 AOÛT 2004**

**9. SERVICE DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS**

Les sommes puisées à même le fonds de fonctionnement au titre du service de la dette et des intérêts sur les emprunts de capital se répartissent comme suit :

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Paiements de capital sur la dette à long terme	2 112 834	1 968 161
Paiements d'intérêts sur la dette à long terme	1 279 680	1 726 069
	<hr/>	<hr/>
	3 392 514	3 694 230

**10. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO**

Le conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (FEACSO), une société d'assurance réciproque qui possède un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. Le FEACSO offre une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance contre les dommages causés à des biens et contre certains autres risques.

**11. IMMOBILISATIONS NON FINANCÉES EN PERMANENCE (NFP)**

Une fiducie a été créée pour refinancer la dette non financée en permanence (NFP) de 55 conseils scolaires qui sont les bénéficiaires de la fiducie. Selon les modalités de l'entente, la fiducie a remboursé la dette NFP, d'un montant de 13 125 508\$, au Conseil. En considération, le Conseil a cédé à la fiducie toute subvention provinciale future payable en relation avec la dette NFP.

Par suite de l'entente indiquée ci-dessus, l'obligation liée à la dette NFP ne figure plus au bilan du Conseil.

**12. INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les instruments financiers du Conseil consistent de l'encaisse, des placements, des débiteurs, des créiteurs, des charges à payer, des revenus reportés et de la dette à long terme. Sauf si autrement mentionné, le Conseil n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt ou de crédit. La juste valeur de ces instruments financiers est comparable à leur valeur comptable.